

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## **1.Champ d'application**

Les conditions générales de ventes CGV s'appliquent à toutes les commandes de prestations & de produits conclues entre le Client et Bastien JANNOT-JEROME en micro-entreprise inscrit à la Chambre des métiers de Nice.

SIRET 75109579500025 - APE 7420Z - RCP<sub>ro</sub> : 106282701K001

Sites concernés par les CGV : [www.bastien-jannot-jerome.com](http://www.bastien-jannot-jerome.com) & <https://bastien-mariage.com/> & <https://la-bachelorette.com/>

Email : [contact@bastien-jannot-jerome.com](mailto:contact@bastien-jannot-jerome.com)

Téléphone mobile : 06.62.02.20.76

Toutes les prestations réalisées par La photographe sont soumises à la loi française. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou prestations réalisées par le photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable.

Bastien JANNOT-JEROME se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions Générales de Vente afin de les adapter aux évolutions nécessaires pour satisfaire son activité et le rapport avec le Client.

Les CGV ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes. Toute commande sur les sites du photographe ou acceptation d'un devis ou prestation implique l'adhésion aux CGV.

Tous les sites du photographe sont 100% sécurisés HTTPS et respectent la réglementation RGPD.

LA PHOTOGRAPHIE INCLUT UNE PRESTATION DE SERVICE ET UNE FOURNITURE DE BIENS.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 2. Devis

Les devis simples sont gratuits par demande téléphonique ou Email.

Les devis approfondis (déplacement sur RV, ...) sont payants à hauteur des frais de déplacement, déductibles sur tout contrat signé (exemple RV mariage hors Nice).

Toute acceptation de devis (par mail ou téléphone) entraîne une facturation de prestation et un bon de commande/contrat tacite.

Les devis établis par le Photographe sont valables 7 jours ; après cette date, le Photographe se réserve le droit de modifier les montants à tout moment s'il le souhaite.

## 3. Contrats & achats

Tout devis accepté entraîne un contrat qui prends effet à acceptation, signature, paiement. Possibilité de signature de contrat de mariage sur RV (sans frais), et en ligne avec PDF. Tous les autres contrats sont contractables en ligne sur le site du photographe ou par email.

Les réservations de dates sont effectifs lors du paiement complet ou du versement d'acomptes. Dans l'attente du paiement, la réservation n'est pas définitivement actée.

Les photos numériques ou papier ne sont livrées qu'à partir d'un paiement effectué en sa totalité.

A retenir : Tout accord, signature ou premier versement de somme vaut une acceptation de contrat jusqu'à son terme.

Si lors d'une commande, le client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être opposé.

Le comportement insultant et l'impolitesse d'un consommateur peut également justifier un refus de vente (CA Versailles, 7 mars 2003, n° 01-04329).

Toute acceptation de devis ou toute commande/contrat/réservation passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui.

## 3.1 Prestation de photographie et droit de rétractation

Toutes les prestations débutent dès l'acceptation du devis, via bon de commande/contrat.

La prestation inclu :

- En amont : prise de RV client, échanges de mails & suivi, mise en place de galerie & fonctionnement, frais annexes & charges
- Shooting photo
- En aval : post-traitement, livraison de photos, mails & suivi.

En application de la loi Hamon et de l'article L221-5 du Code de la consommation, le client en ligne dispose en principe d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion/acceptation du contrat pour se rétracter.

Droit de rétractation (client) :

Le client a un droit de rétractation pour tout contrat/achat de prestation de service shooting photo (évènementiel, portrait, ...) de 14 jours (délai est compté en jours calendaires) à compter de la conclusion du contrat / achat de prestation. Le reportage photo est alors annulé et la somme restituée (dont acomptes).

Passé ce délai, dans le cadre d'une annulation ou report de prestation du client, les montants ne seront pas remboursés : la totalité de la somme pour la prestation sera demandée.

Le client peut être averti d'un renoncement à ses droits de rétractations lors d'un achat de prestation shooting photo, via un bon de commande, et lorsque la prestation/service débute immédiatement. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : « 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation » (article L 121-21-8 1° du Code de la consommation).

Le photographe dispose légalement de 14 jours à compter du jour où le droit de rétractation des 14 jours (client) a été exercé pour effectuer le remboursement des sommes versées.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les offres spéciales et chèques cadeaux ne sont pas également pas soumis à remboursement passé le délai de 14 jours après achat.

Droit de rétractation (client) : supports papier & numériques :

Les supports papiers, numériques etc.. ne sont pas soumis aux mêmes droits de rétractations :

Concernant la remise des photos numériques, tirages papier, albums photo (objets numériques et personnalisés) :

Une fois le paiement / achat effectué, il est impossible de se rétracter (produits numériques, impressions personnalisées & créations spécifiques).

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. (Article L.121-20-2 3° du Code de la Consommation)

Exemple : un client réserve une séance photo pour une date précise. Il ne se présente pas le jour convenu, sans avoir annulé préalablement. Il ne peut prétendre au remboursement de la prestation le lendemain, et ce même s'il se trouve encore dans le délai légal de rétractation.

A noter : le droit de rétractation ne s'applique pas sur les photos numériques & supports papiers livrés par le professionnel, dans la mesure où elles constituent non seulement des biens « nettement personnalisés » mais aussi parfois du « contenu numérique fourni sur un support immatériel », 2 exceptions légales au droit de rétractation.

## 4.Délais

Les délais indiqués sont à titre indicatifs et non contractuels.

Le photographe n'est pas responsable des emails non lus par le client et restés dans ses « courriers indésirables ».

Le photographe n'est pas responsable des retards éventuels des prestataires concernant l'impression ou la livraison (Albums photo, tirages, Laposte...).

Délais de présentation de photos numériques après shooting/reportage (via galerie) :

- De 2 à 7 jours ouvrés selon prestations, 10 à 15 jours pour les mariages.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Délais de choix & achats du client (via galerie privée en ligne) :

- 2 mois après mise en ligne (3 mois pour mariages). Au-delà la galerie privée en ligne sera automatiquement effacée. Toute remise en ligne engendrera des frais de dossier & réouverture & téléchargement (voir rubrique galerie).

Délais d'envoi des photos & supports, en suivi (après présentation en ligne) :

- Photos numériques par Téléchargement (2 jours ouvrés)  
- Photos numériques par CDrom ou DVDrom / La Poste (4 jours ouvrés)  
- Livre photo / Book (impression + livraison) > La Poste (12 à 29 jours ouvrés selon formats)  
- Tirages papier (impression + livraison) > La Poste (7 jours ouvrés)

Délai de conservation des fichiers/photos : 2 ans minimum. Durant une période de 6 mois les fichiers sont également sécurisés sur un second disque dur.

Délais de paiements : Pour toute prestation photo le paiement est soumis au paiement intégral à la commande ou avec acomptes, le solde le jour du shooting (indication fournie par le photographe). Les photos ne seront pas livrées avant tout règlement intégral effectué.

Pour tout achat de supports (tirages, albums..) le paiement à 100% à la commande.

Délais pour supports d'impression : Pour toute impressions sur supports papier (tirages papier, albums photo, ...), les commanditaires ont un délai de 3 mois pour faire parvenir les informations & numéros de photos à inclure dans les supports. Passé ce délai, une refacturation/majoration pourra être demandée pour ré-ouverture de dossier.

## 5.Offres spéciales & chèques cadeaux

Les offres spéciales sont proposées à certaines périodes de l'année et peuvent être limitées dans le temps et soumises à acceptation en fonction du planning du photographe.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les bons / chèques cadeaux sont valides 1 an maximum à partir de la date d'émission/achat. Non repris ni échangés ni remboursés passé le délai de 14 jours après achat.

Après achat acté de l'offre spéciale ou chèque cadeau, les délais pour réaliser un shooting sont de 12 mois.

Passé un délai de 14 jours sans paiements effectués après une commande en ligne, l'achat est considéré comme annulé automatiquement.

Conseil : Si vous ne pouvez pas faire le shooting photo, vous pouvez donner ou offrir le chèque cadeau à une autre personne (qui aura les codes du chèque à fournir).

## 5.1. Wonderbox - Vivabox

Le client doit être en capacité de fournir les codes de son chèque cadeau (voie mail ou voie postale si demandé) lors de sa pré-réservation de shooting photo.

Si le client ne fournit pas les codes et le chèque papier physique au photographe sous 7 jours après la pré-réservation, la date est annulée, une autre prise de rendez-vous sera nécessaire (autre date). Les chèques cadeaux ne sont pas retournés en cas d'annulation ou de non réception de chèque cadeau dans les délais, ils seront alors encaissés au titre de dédommagement.

Le photographe est également en droit d'encaisser les chèques cadeaux & ebillet pour toute non annulation (de shooting minimum) 48h avant la date de shooting ou pour non présentation à l'heure ou lieu de RV (no show).

## 6. Tarifs & paiements

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande d'un produit ou d'une vente de prestation. Les tarifs indiqués sont susceptibles de fluctuer sans préavis. Les prix s'entendent en NET car TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts, hors frais de livraison et de transport mentionnés avant validation de la commande et facturés en supplément si nécessaire.

Les clients peuvent demander à tout moment une facture (édition sur demande).

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modes de paiements acceptés : Virement (gratuit pour Zone Euro. Hors Zone euro frais supplémentaires indiqués) - Chèque - Paypal - Carte Bancaire en ligne.

Mode de paiements pour galerie photo privée : carte bancaire (visa/mastercard/American express). Mode de paiement pour boutique BJJ : carte bancaire (visa/mastercard/American express).

Pour toutes les prestations < 150€, le paiement se fait obligatoirement au comptant (à acceptation du devis), via un bon de commande en ligne. Le paiement doit se faire sous 48h.

Pour les prestations > 150€, le paiement peut être effectué avec un acompte de 30%. Le solde est dans tous les cas dû (même lors d'un défaut de présentation/annulation).

Dans tous les cas, le paiement intégral doit être effectué avant la remise finale des photos.

## 6.1 En cas de retards ou défaut de paiement

Pour particuliers (paiement comptant) : Le client a l'obligation de payer le bien ou la prestation le jour de la livraison des photos ou de la réalisation. Les photos ne sont délivrées qu'après paiement intégral.

Pour professionnels & siret (paiement avec délai par défaut) :

Le délai de paiement est fixé maximum au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation.

Pénalités de retard :

Des pénalités de retard sont prononcées s'il y a non respect de ces délais. Il y a retard si le paiement intervient après la date mentionnée sur la facture.

Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire : l'envoi d'une lettre recommandée n'est pas requis pour déclencher le droit de percevoir des pénalités de retard. Elles ne sont pas soumises à TVA. Le taux est de 12%.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nota : Intérêts de retard = montant dû (ttc) X taux d'intérêt X (nbre de jours de retard / 365).

Indemnités de frais de recouvrement :

Une indemnité forfaitaire de 40€ est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement pour chaque facture impayée. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. C'est notamment le cas pour le recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure.

Comme pour les pénalités de retard, l'indemnité est due dès le lendemain de la date d'échéance et n'est pas soumise à TVA.

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard (elle n'est pas due pour chaque jour de retard).

L'indemnité s'applique à chaque facture payée en retard, et non à l'ensemble des factures concernées. Elle est due par facture.

Le fait pour un débiteur d'exiger de son fournisseur qu'il retarde l'émission de la facture, afin d'allonger le délai de paiement effectif, est considéré comme un abus et est sanctionné.

Exemple :

Facture impayée de 150€ net sur 3 mois après échéance de facture.

Montant des intérêts de retard =  $(150 \times 12/100 \times 90/365) = 4.43 \text{ €}$

Indemnité forfaitaire = 40 €

Total des pénalités de retard = 44.43 €

A ajouter au montant total dû de la facture.

Autres cas :

En cas de chèque sans provision, le client sera averti par la photographe et disposera d'un délai de 72h pour régler la prestation en espèces à la photographe, contre remise d'un

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

reçu.

## 6.2.Heures supplémentaires

Pour tout reportage photo si la durée d'exécution est supérieure à la durée initiale prévue, un supplément pour être demandé. Toute heure entamée en plus sera facturée comme heure supplémentaire - qui comprend à la fois le temps passé en plus, et le temps de post-production passé en plus. Les suppléments doivent être réglés avant toute livraison finale des photos. Le tarif des heures supplémentaires sera indiqué au client lors du devis ou au minimum de 100€/heure.

## 6.3 Cas concrets & exemples

Exemples 1

Question : Mon prestataire veut que je lui paie la totalité de la prestation avant le jour J, c'est normal ?

Réponse légale : En principe, le paiement est exigible dès la naissance de l'obligation, autrement dit, dès la conclusion du contrat.

Toutefois, il est parfaitement possible pour le prestataire, d'échelonner le paiement d'un commun accord avec vous. Votre prestataire est donc parfaitement en droit de vous demander ce paiement avant la prestation, a fortiori s'il doit engager des frais en vue de l'exécution de sa prestation (achat des matières premières, paiement des sous-traitants, frais déplacement...)

## 7.Prêt de matériels

Des accessoires et matériels peuvent être prêtés, toujours en présence du photographe. Le matériel prêté en bon état par le photographe lors d'un événementiel dont être rendu en l'état. Tout vol ou dégradation ou perte fera l'objet d'un remplacement et sera facturé au client.

Une caution (non encaissée) sera demandé pour certains prêts de matériels, encaissée

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

intégralement uniquement en cas de dégradations lors de la restitution du prêt.

## **8. Frais de déplacement pour shooting/reportages**

Sur Nice intramuros, frais de déplacement offerts. Au-delà, les frais de transports et/ou de logement et/ou de repas du Photographe seront à la charge du client et indiqués sur le devis/contrat. Les frais de déplacement sont à payer à 100% lors de la commande-contrat, inclus les acomptes (0.50cent €/km). Les suppléments doivent être réglés avant toute livraison finale des photos (hébergement/taxi/péages/parkings...).

## **9. Frais d'envoi postal**

Selon supports & prestations, les frais d'envois sont indiqués sur le devis ou par le photographe. Tous les envois postaux conséquents sont envoyés en « suivi ».

Tout non retrait au bureau de poste ou tout défaut d'adresse postale ne saura être de la responsabilité du photographe et une autre représentation par voie postale sera à la charge du client.

## **10. Livraison des photos**

La livraison des photos numériques est effectuée une fois que le client a versé l'intégralité du montant indiqué dans le contrat / devis (acompte et solde inclus). Tout retard de paiement pourra engendrer des frais et donc le retard de livraison des photos dans l'attente du paiement intégral.

Le photographe ne livre physiquement aucune photo ni support papier, tout est envoyé par voie postale ou par téléchargement (selon poids et modalités).

Toute modification d'adresse une fois la commande passée ne pourra pas être prise en compte.

La livraison de supports (cd, tirages, albums...) est effectuée en fonction des adresses valides du client. En cas d'invalidité, fausse adresse, modifications ou retour à l'expéditeur, les frais de renvoi du colis et/ou des impressions seront à la charge du client.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tout problème de fichiers, tirages ou de supports DVD, CD, Clé USB défectueux, doit être signalé dans les 7 jours ouvrés. Selon les problèmes que le photographe jugera valables ou non, il sera demandé de renvoyer les supports défectueux pour un nouvel envoi. Au delà les supports sont jugés sans défauts et ne seront pas remplacés.

## **11. Galerie privée en ligne (accès client)**

La galerie privée en ligne est une plateforme payante pour le photographe, mis à disposition gratuitement aux clients, pour effectuer achats & choix de photo, sous conditions. Ce service n'est donc pas un droit mais une prestation annexe offerte, accès à discrétion du photographe.

Une fois les choix/achats effectués, le photographe se garde le droit de laisser la galerie privée en ligne ou de la fermer si le dossier est jugé clôt.

Certains articles peuvent - ou non - être proposés sur la galerie (tirages, albums...). Les tarifs (évolutifs) n'incluent pas les frais de ports (calculés en plus). Les tarifs sont indiqués nets HT (non assujetti TVA).

Délais de clôture 2 mois. Au delà reconstruction de galerie facturée 15€ (rachat d'espace de stockage, téléchargement de photos, re-création de galerie & paramétrages...).

Fonctionnement : Le client reçoit un lien - privé et non partageable - pour accéder à la galerie.

Le paiement sur la galerie se fait en ligne via carte bancaire. Toutes les données sont 100% sécurisés, privées et non exploitées sans consentement.

Les retouches sont à demander par email au photographe avant toute commande (numériques ou supports papier). Sans quoi il sera trop tard si parti en production.

## **12. Formats de photos numériques**



# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Il est rappelé que la netteté des photos est parfois relative et fluctuante (impossible d'être 100% net sur toutes les photos), aussi pour les tirages utilisez le dossier HD et de préférence des photos se rapprochant au plus de la netteté perceptible à l'œil nu.

N'agrandissez pas exagérément une photo sur votre ordinateur pour en voir tous les détails, vous ne verrez que du flou ou pixels.

Pour tout problème, vérifiez votre connexion internet, processeur PC, visionneuse photo, calibrage écran de pc...

Toute photo numérique achetée, est fournie traitée et en Haute Définition (HD). Elle peut également être livrée en plus, en format WEB.

## FORMATS :

WEB : 1050 ou 1500px en jpg - 72 dpi

Avec signature de l'auteur/photographe sur la photo.

Utilisation : Uniquement pour une diffusion publique des photos sur internet & réseaux sociaux

Droits impression & modification : non

HD : 3600 ou 4200pix maximum, jpg - 240 dpi

Sans signature de l'auteur/photographe sur la photo. Avec retouches possibles.

Utilisation : Vocation familiale

Droits diffusion publique (internet, etc...) : oui en citant le photographe > photographe :

<https://www.bastien-jannot-jerome.com>

Droits impression : oui (taille maxi conseillée 50cm, au delà faites appels aux services du photographe)

Droits de modification : non

Les photos sont soumises aux droits en vigueur (cf.rubrique Droits).

Les photos numériques sont toujours livrées en .jpg. Les fichiers sources et photos brutes (raw) ne sont jamais délivrés par l'auteur-photographe qui en est le seul propriétaire - et qui en cède les droits d'utilisation.

Les photos peuvent s'acheter additionnellement à l'unité ou en pack, après toute presta-

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

tion via la galerie privée en ligne..

## 13.Format de supports papier

Pour tout tirage papier, poster, album il est conseillé de faire appel à votre photographe qui saura trouver le bon ratio et le bon format de fichier à imprimer. Avec des supports de qualité.

Le photographe décline toute mauvaise utilisation des fichiers & photos fournis.

Les photos numériques HD peuvent être imprimées librement par le client à hauteur du format 50 cm. Au-delà il est possible d'obtenir des posters/agrandissements/tableaux en faisant directement appel aux services du photographe pour cette prestation d'impression (tarifs indiqués sur site) dans la limite d'un délai d'un an (conservation des fichiers).

Pour certains formats, un recadrage de la photo pourra être effectué afin de respecter le format du prestataire imprimeur. Le tirage papier sera alors adapté à la photo avec une possible modification de la taille initiale du développement. Aucun remboursement ne pourra être demandé pour cette adaptation de ratio. Une variation de couleur pourra également apparaître en fonction du process de l'imprimeur (CMJN/sRVB)

Les albums photos sont tous fait main 100% par des artisans spécialisés. Si les albums peuvent être personnalisables, ils doivent répondre aux exigences de l'imprimeur.

Concernant la mise en page avant impression : le photographe soumet jusqu'à 3 propositions offertes au client, avant la validation du BAT pour l'impression. Au delà des 3 propositions offertes, les mises en pages sont facturées 30€/proposition.

Aucun remboursement ni annulation d'impression ne sera effectué après accord du client BAT. Le nom du photographe pourra apparaître sur les albums photos (dos).

TOUT support (tirage, album...) validé est envoyé à l'impression et ne peut pas faire l'objet d'une modification ou annulation.

Utilisation publique des photos sur supports papier

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour toute utilisation publique de tirages / agrandissements (et autres supports) de façon publique (concours, expo...) il est demandé de citer obligatoirement le nom du photographe auteur et de le prévenir à l'avance.

Malfaçons sur les supports

En cas de malfaçons sur des supports papier, tirage ou album, il est demandé de faire une demande par mail en détaillant les problèmes rencontrés, - photos de bonne qualité à l'appui -, sous 7 jours ouvrés à réception AVEC la réclamation que le client aura fait à La poste ou transporteur. (Exemples : problème de photos qui ne sont pas les vôtres, problème de façonnage ou d'emballage...)

Passé ce délai il sera acté que les supports papiers ne présentent aucun problème et ne pourront plus faire l'objet d'une réexpédition éventuelle. Dans certains cas il sera demandé d'envoyer le support pour vérifications afin d'apporter la preuve de la malfaçon. Un nouvel envoi sera alors proposé si acceptation du photographe, sans frais.

## 14. Post-traitement & retouches

Toute photo sélectionnée par le photographe reçoit un traitement colorimétrique personnalisé et propre au style du photographe. (Droit légal : «La photographie est une œuvre au sens du CPI (art. L. 112-2 2° du CPI). La dénaturation de l'œuvre : Certains diffuseurs se permettent de dénaturer l'œuvre de l'auteur par montage ou en la modifiant sans avoir demandé l'autorisation expresse de l'auteur. Cette pratique n'est pas conforme à l'Art. L121-1 CPI portant sur le droit moral de l'auteur qui dispose que « l'auteur, jouit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ». «

Le photographe n'utilise aucun « filtre » mais un traitement de colorimétrie/contraste/couleur/... adapté pour chaque photo.

Néanmoins, si le client souhaite obtenir un autre traitement (colorimétrie, etc...) différent du style du photographe, celui-ci sera facturé pour une nouvelle proposition de travail avec de nouveaux délais, en fonction de la faisabilité, quelque soit le shooting photo initial.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le photographe peut effectuer une retouche de peau. Les retouches de peau «simples» sont possibles dans la mesure de faisabilité, sur demande. Les retouches complexes peuvent faire l'objet de tarification additionnelle. Les notions de retouches «complexes ou simples» sont à discrétion du photographe et l'indiquera au client. Les photos retouchées sur demande sont effectuées & livrées par le photographe selon la faisabilité et son expertise pour une optimisation exploitable.

Le nombre de retouche inclus dans une prestation est de maximum 5% du total des photos fournies.

Pour une demande de travail sur retouche déjà validée ou en plus du quota prévu, le tarif de retouche s'applique pour une nouvelle représentation (2.50€/photo HD).

Les éventuels changement de retouches de peau sont à indiquer en amont, lors de tout choix ou achats ou envoi (via espace privé en ligne). Toute demande de retouche APRES un dossier terminé sera facturé.

Nota :

Retouches simples (inclues pour chaque photo HD) : Atténuations de cernes & rides, suppression boutons & cicatrices, ...

Retouches complexes (tarification supplémentaire) : Suppression éléments gênants (cheveux, personnes), réduction de taille & formes, ...

Modifications traitement colorimétrique

Les modifications d'une photo est uniquement réalisé par le photographe ou sur son autorisation écrite, avec facturation.

Packshot photo (PRO)

Les photos sont détournées et livrées en format HD sans signature (fond blanc jpg et fond transparent png) et en format « web » avec fond blanc (ou couleur de votre choix) pour une utilisation internet rapide.



# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 15. Information sur les prestations de services

Shootings photo «portrait» :

Le photographe proposera différents lieux de shooting au choix du client. Le client peut proposer un lieu, des frais de déplacement peuvent être demandés (si hors Nice).

Lors de shootings extérieurs, il est demandé aux accompagnants de ne pas interférer lors de la prise de vue entre le modèle et le photographe. Le photographe sera en droit de demander aux accompagnants de rester à l'écart durant toute la durée de la prestation. Le jour de la séance photo l'heure fixée doit être respectée, tout retard - à hauteur de 15 minutes - des clients sera déduit du temps initial consacré à la prestation ou pourra être considéré - passé 15 minutes - comme non présentation du client (prestation due car non annulation sous 48h).

Packshot & immobilier :

Il est demandé au client de nettoyer et préparer les pièces immobilières (minimum de recul de 2 mètres) ou les articles, à l'avance (propreté). Toute prestation qui dépasse le temps imparti d'origine sera facturé. Les photographe ne sera pas responsables de la mauvaise préparation des pièces. (Le photographe ne touchera aucun objet).

Mariage :

Un contrat de mariage sera soumis aux mariés pour les formules.

Un acompte sera demandé à signature, qui vaudra également acception tacite du contrat et des CGV. Le solde le jour du mariage. Les photos numériques seront remises après post traitement et après paiement intégral.

Il est important de prévenir vos invités de la présence d'un photographe professionnel afin qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions et ne pas être gêné par d'autres «photographes» et leurs flashes.

Pour les cérémonies religieuses, il est impératif de prévenir le responsable des lieux de culte de la présence d'un photographe (autorisations).

Il est demandé aux mariés de s'assurer que le photographe puisse se restaurer convena-

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

blement pendant le mariage ou qu'il soit hébergé, selon le lieu & distance.

Dans le cas où le photographe n'arrive pas à réaliser correctement sa prestation (gènes avec d'autres photographes & flash, non autorisations de photographeur sur des lieux, manque important de luminosité, intempéries...), aucuns griefs ni réclamations ne pourront lui être adressé à remise des photos.

Pour les évènementiels et Mariages, les intéressés doivent établir un planning et effectuer par eux-mêmes les repérages des lieux en amont.

## 16. Dommages, contraintes

Dommages en cas de mauvaise exécution du contrat & dommages (photographe) :

En cas de perte des photos ne permettant plus la réalisation complète des Prestations initialement convenues, ou mauvaise exécution, l'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égale au prix de la Prestation initiale, sauf en cas de force majeure.

En cas de dommages corporels, le photographe bénéficie d'une assurance professionnelle.

Dommages Autre prestataire physique (maquillage, coiffeur, second photographe...) :

Lorsqu'un autre prestataire intervient (lors du shooting photo par exemple), le photographe décline toute responsabilité sur un quelconque problème survenant à cette prestation annexe dont il n'est pas responsable (sur-maquillage, brillance, mauvaise exécution...).

La responsabilité du prestataire concerné est engagée.

## 17. Annulations

Tout modification, déplacement ou report de date engendrera un nouveau contrat ou devis avec une éventuelle majoration des tarifs mis à jours. Il pourra être proposé une autre date selon la disponibilité du photographe. Des sommes peuvent être exigées.

Le photographe dont la prestation est annulée tardivement par le client subit un manque à gagner important s'il n'a aucune autre réservation de dernière minute, il doit donc pré-

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

voir une compensation financière, en plus de la somme initialement versée (voir annulations 17.1/17.2).

Dans le cas où le photographe aura dû faire appel à une entreprise tierce pour la réalisation d'éléments intervenants dans la prestation commandée (décors, coiffure, maquillage, etc...), le client aura à sa charge la totalité des frais engagés quel que soit le délai écoulé en cas d'annulation.

Rappel : la prestation débute à acceptation de la prestation via bon de commande.

## 17.1 Annulation par le client

En cas d'annulation, non présentation (no show) ou report de la réservation d'une prestation photographique, devenue définitive par réservation/bon de commande-contrat, **non effectuée minimum sous 48 h avant la date de prise de vue** (sauf cas de force majeure avérée) : le paiement de la totalité du prix de la prestation sera demandé. Les éventuels acomptes et soldes seront donc exigés également dans leur totalité.

## 17.2. Annulation par le photographe

Le photographe se réserve le droit d'annuler une prestation photographique en cas de force majeure ou de maladie importante. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommage et intérêts à quelque titre que ce soit.

La photographe s'engage à faire son possible pour aider les clients à trouver un autre prestataire disponible pour réaliser la prestation ou à proposer une autre date aux clients. Si aucune solution de remplacement n'était trouvée, toutes les sommes versées, y compris les acomptes & arrhes, seront remboursés - sans que vous puissiez réclamer un dédommagement et cela constituera la rupture du présent contrat.

Voir cas de force majeure en fin de CGV.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 17.3. Annulations Intempéries

Shooting photo extérieur :

La veille du shooting ou le jour même (au plus tôt le matin) le photographe jugera si le temps empêche ou non l'exécution du shooting photo (pluie, neige, grêle) et le client sera prévenu de l'éventuelle annulation du shooting : la séance sera exceptionnellement reportée à une date ultérieure. Sans nouvelles de la part du photographe, c'est qu'il juge que le shooting reste possible, la séance est maintenue et due.

Les acomptes et règlements effectués ne sont pas remboursés (la séance est reportée).

Reportages photos (évènementiels, mariage, evjf, ...) :

En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées (ex : orages, tempêtes, pluies importantes, ...) Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des Prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

Pour les mariages, il est demandé aux mariés de trouver un lieu de substitution en cas d'intempéries pour réaliser les photos en lieux sûrs.

Pour les EVJF, si aucune solution ne peut-être trouvée (lieux abrité, report de séance photo...) l'acompte pourra exceptionnellement être remboursé, à discrétion du photographe.

## 17.4. Retards (shooting portrait)

Si à l'heure de la prestation le client n'est pas présent, le photographe attend à hauteur de 15 minutes maximum (temps décompté de la prestation initiale). Au-delà de 15 minutes, la prestation est considérée comme annulée par défaut de présentation (no show), donc close et non reportée (article 15). La totalité de la prestation (somme) sera demandé pour dédommagements.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 17.5 Questions pratiques & exemples

### EXEMPLE 1

Question : Je suis obligé de décaler la date de mon mariage (valable pour toutes autres prestations), mais j'ai déjà signé des contrats, comment est-ce que je peux faire ? Et si j'annule carrément ?

Réponse légale : L'article 1134 du code civil dispose que « les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. »

Autrement dit, dès lors que vous avez pris un engagement avec un prestataire de service pour une date donnée, vous devez le respecter, le cas échéant, votre responsabilité contractuelle sera engagée et vous devrez paiement de l'intégralité des sommes dues.

Cela se comprend aisément par le fait que vos différents prestataires de service ont engagé des frais en vue de votre mariage, et ont sans doute du refuser d'autres clients pour cette même date.

Il faudra donc se poser la question de pourquoi vous êtes obligé de décaler cette date, est-ce un cas de force majeure ou non (et prévisible) ?

Si vous décalez cette date parce que votre mère n'a pas pu trouver de billet d'avion pour le 30/08, il ne s'agit pas d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution du contrat.

En revanche, vous êtes dans cette obligation car votre conjoint est bloqué en Islande du fait de l'éruption d'un volcan, ou vous êtes gravement tombée malade (certificat médical), ces causes pourront être qualifiées de cas force majeure par le juge vous permettant de vous libérer de vos obligations contractuelles sur justificatifs officiels (notamment le paiement \*).

Si vous annulez le mariage, notamment parce que votre fiancé ou vous-même avez subitement changé d'avis, il ne s'agit clairement pas d'un cas de force majeure puisque non extérieur aux parties : le fiancé inélegant a pris sa décision, il devra en assumer les conséquences.

\*Toutes les sommes versées en arrhes ou acompte ne sont dans tous les cas plus remboursables.

### Exemple 2 :

J'ai souscrit un contrat de mariage avec acompte, j'ai versé le paiement d'acompte mais on ne se marie plus... Comment faire ?

Réponse : Dans tous les cas, légalement, le versement d'acompte puis le solde de la prestation sont à régler car le contrat doit être intégralement honoré. Néanmoins le photographe pourra conserver l'acompte et demander - par exemple - la moitié de la prestation finale. Qui équivaldra au manque à gagner (voir article 7).

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 18. Textes de loi et droits

### Propriété Intellectuelle :

Les Photographies réalisées sont et restent la propriété intellectuelle du Photographe selon les règles des articles L 121-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sur les photographies transmises sur support matériel ou informatique sont strictement limités à un usage dans le cadre familial ou indiqués par le photographe lors de la remise des fichiers.

Toute utilisation des clichés du Photographe au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

Lors de chaque séance shooting, un « contrat » de droit à l'image sera signé entre le photographe et le modèle / client, afin de préciser les droits entre le modèle étant propriétaire de son image, le photographe propriétaire de ses clichés.

Lors des évènementiels avec de nombreuses personnes/invités (mariages, evjf, etc) aucun « contrat de droit à l'image » ne sera établi pour chaque personne, le photographe pourra utiliser les photos pour sa communication publique. Toute personne ne voulant pas être diffusée publiquement (site du photographe...) devra simplement en faire part au photographe, par écrit (mail ou courrier) en indiquant les photos concernées.

### Droits d'auteur :

L'auteur-photographe est propriétaire des photos originales qu'il a réalisé et ne sont pas livrées brutes sans traitement. Les photographies sont soumises à des cessions de droits de la part du photographe au client (indiqués lors de la remise de photo), et à une autorisation de diffusion d'image par le modèle (indiqué par le contrat signé).

L'auteur d'une photo ne vous vend pas la propriété d'une photographie, il en est le seul propriétaire et ceci est un droit qui ne peut lui être ôté (c'est un droit dit « inaliénable »). Il se contente de vous autoriser une exploitation dans un cadre précis (droits). Vous ne

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

pouvez donc pas vendre, louer, transmettre ou céder gratuitement la photographie à un tiers. Si une de vos connaissances veut utiliser à son tour une photographie, vous pourrez lui fournir les coordonnées du photographe qui négociera lui-même les conditions de l'utilisation.

Le Photographe, auteur des photos, demeure le propriétaire inaliénable de toutes les photographies prises par lui-même, en conséquence le Modèle ou client ne peut revendiquer aucune propriété ou droit d'auteur.

Le Modèle ou client demeure le propriétaire inaliénable de son image et de la diffusion de ses photos, fixé par un contrat «droit à l'image» préalablement signé par les deux parties. La cession de droit au client est l'autorisation écrite donnée par l'auteur d'exploiter son œuvre dans des conditions déterminées :

**Droit de Modification :** Les modifications ne sont pas autorisées par un tiers autre que photographe. Seuls les formats HD-cession ont les droits 100% à l'acheteur, nouveau propriétaire de la photo achetée.

La photographie est une œuvre au sens du CPI (art. L. 112-2 2° du CPI). La dénatura-tion de l'œuvre : Certains diffuseurs se permettent de dénaturer l'œuvre de l'auteur par montage ou en la modifiant sans avoir demandé l'autorisation expresse de l'auteur. Cette pratique n'est pas conforme à l'Art. L121-1 CPI portant sur le droit moral de l'auteur qui dispose que « l'auteur, jouit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ».

**Droit de Diffusion :** Toute photo diffusée de façon publique (expo, brochure, concours, internet & réseaux sociaux...) doit OBLIGATOIREMENT porter le nom de l'auteur-photographe sur la photo : utilisez le format WEB ou citez comme suit :

photographe = [www.bastien-jannot-jerome.com](http://www.bastien-jannot-jerome.com)

Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arran-gement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. » ( Art. L. 122-4.)

Constitue une atteinte au droit de paternité de l'auteur, la divulgation de photographies sur Internet sans faire mention du nom de l'auteur (art L121.1-TGI Compiègne, ord. , réf. , 25 Juill. 2001)

L'obligation de mentionner le crédit photo concerne tout photographe, qu'il soit amateur ou professionnel, que la cession soit gratuite ou non, que la photo soit sous licence libre ou non.

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ne pas mentionner la paternité de l'œuvre constitue une atteinte au droit moral de l'au-teur et contrevient à l'article L. 121-1 du CPI.

**Droit d'Impression :** Toute photo pourra être imprimée par le client pour une utilisation personnelle & privée. Pour toute impression publique (expo, concours...) il est demandé de prévenir le photographe et de citer son nom lors de l'exposition publique (photographe = [www.bastien-jannot-jerome.com](http://www.bastien-jannot-jerome.com) ).

**Droit d'utilisation cercle privé :** le client peut utiliser toutes les photos fournies en HD dans son cercle familial, librement.

Dans tous les cas, toutes les photos diffusées - avec accord & droits - dans le domaine public (internet, expo, concours, etc...) doivent mentionner le nom de l'auteur, selon la législation en vigueur. L'absence de crédit photo, le montage ou la dénatura-tion d'une photographie sans l'accord de l'auteur sont des atteintes au droit d'auteur qui ne sont pas admissibles et sanctionnables.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la repré-sentation des photos ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation du client et du Photographe. Le client s'engage à être solidaire du Photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

Le Client reconnaît connaître le travail et le style artistique du Prestataire.

## 16. Autres informations légales

### Acompte

L'acompte implique un engagement ferme du vendeur et de l'acheteur concernant l'obli-gation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le com-merçant. La commande ne peut pas être annulée. L'acompte constitue un premier ver-sement à valoir sur un achat. Il n'y a pas de possibilité de dédit : le consommateur ou le professionnel peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.

### Cas de force majeure

Dans le cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code Civil, entraînant l'empê-

# CGV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

chement par l'une des deux parties de l'exécution de ses exécutions le jour d'un shooting (décès, hospitalisations, pandémie), deux cas se présentent (du fait du client) :

1/L'empêchement est temporaire : le contrat est suspendu et l'exécution de la prestation reportée jusqu'à une nouvelle date choisie d'un commun accord par les deux parties, sauf si le retard en résultant puisse justifier la résiliation du contrat. Si le report de prestation n'est pas possible (date indisponible...), l'empêchement est alors défini comme «définitif».

2/L'empêchement est définitif, le contrat sera alors résilié de plein droit. Les acomptes éventuels perçus seront remboursés au prorata de la prestation engagée (article 15) selon une grille tarifaire établie.

Des frais annexes spécifiques liés à la prestation directe du client (achat de matériel, etc ...) peuvent être également demandés.

Du fait du photographe : les conditions de temporalité sont identiques, seuls les sommes versées (acomptes...) seront remboursés.

Les cas de forces majeures sont à justifier par certificats médicaux ou décrets gouvernementaux.

## **Exemple de cas spécifique de force majeure**

Dans le cas du Covid-19, un décret datant du 16 mars 2020 indique un confinement total, empêchant de fait, toute prestation. Ces cas de force majeure est définitif durant toute la durée du confinement.

En dehors du décret et du confinement, la prestation reste possible. Elle peut être effectuée après, ou reportée (voir avec le photographe.).

Toute annulation du client hors période de décret & confinement obligatoire sera une rupture de contrat, les acomptes ne pourront pas être remboursés et la prestation devra être due.